

INTERNATIONAL COUNCIL
ON MONUMENTS AND SITES

CONSEIL INTERNATIONAL DES
MONUMENTS ET DES SITES

CONSEJO INTERNACIONAL DE
MONUMENTOS Y SITIOS

ICOMOS



ÉDITORIAL

L'appel de l'Afrique

Lors de la 16^{ème} Assemblée générale de l'ICOMOS à Québec, l'Afrique était très fortement sous-représentée. Le problème est d'abord structurel : actuellement seuls 31% des pays d'Afrique ont pu mettre sur pied un comité national ICOMOS (hors Afrique, la proportion est de 65% !). Les moyens manquent cruellement dans beaucoup de pays où la survie journalière constitue la préoccupation principale de la très grande majorité de la population. Le voyage au Canada représente un investissement de plusieurs mois de salaire. Les formalités administratives sont extrêmement lourdes et il est bien plus difficile aux Africains de se rendre dans le monde qu'au monde de voyager vers l'Afrique. En outre, le calendrier islamique rendait improbables les déplacements de nos confrères musulmans pendant le mois de ramadan de 1429 (2 septembre – 1er octobre 2008).

Aussi, après avoir honoré la mémoire d'Emmanuel Esteves (Angola), l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Comité consultatif, de demander au nouveau Comité exécutif de « lancer une étude afin d'examiner et de clarifier l'insuffisante représentation de l'ICOMOS dans certaines régions, ainsi que les obstacles à une participation effective aux réunions statutaires de l'ICOMOS et de prendre les mesures appropriées pour y apporter remède » et de « prendre sérieusement en considération les jours de fête religieuse de ses membres lors de la détermination du calendrier des réunions statutaires ».

Ces deux résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale du 4 octobre 2008 avec trente autres (www.international.icomos.org) relatives aux domaines les plus divers. Elles constituent en quelque sorte le mandat adressé par l'Assemblée aux organes exécutifs de l'ICOMOS, tant au niveau international que national. Il convient donc de les lire comme une sorte de « déclaration de politique générale » qui devrait guider les actions concrètes à mettre en œuvre dans les trois années à venir. Répondre à l'appel de notre confrère Mohaman Haman, président d'ICOMOS-Cameroun, pour

soutenir le projet d'École d'Architecture, du Patrimoine et du Développement durable de Ngoundéré est certainement une manière de mettre en œuvre les résolutions prises à Québec.

L'appel de l'Afrique est inscrit dans une certaine belgitude historique. Mais le temps du village congolais de l'Expo 58 est révolu depuis un demi-siècle. Aujourd'hui, les collections nationales du Musée royal d'Afrique centrale à Tervueren, particulièrement les archives et la documentation photographique et cartographique, constituent un héritage culturel qui doit être mis au service du patrimoine de la République démocratique du Congo. Le directeur de l'Institut des Musées nationaux à Kinshasa, Zola Kuandi, est également le président d'ICOMOS-Congo (RDC). La coopération structurelle entre les deux musées est bien réelle dans plusieurs secteurs et c'est suffisamment rare pour être souligné. Assurément là, personne n'a pris la direction du quai Branly ; on ne peut que s'en réjouir. En effet, le patrimoine de l'Afrique doit être sauvegardé en Afrique, et c'est sur place que des actions doivent être entreprises. Nos collègues aux horizons multiples, qui se sont donné rendez-vous à Bamako pour la 10^{ème} conférence Terra en février dernier, n'ont pas fait autre chose.

Ce numéro africain paraît alors que la stabilité de la République démocratique du Congo se trouve à nouveau menacée. Les combats dans l'Est du pays se déroulent notamment dans la région du Parc national des Virunga (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979, mais déjà placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1994) et mettent directement en danger l'habitat des gorilles de montagne. La civilisation ne peut pas exister sans patrimoine ! Répondons à l'appel de l'Afrique !

Stéphane Demeter
Président de l'ICOMOS Belgique
Président de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles

CONSTRUIRE EN TERRE "TERRA 2008" À BAMAKO, MALI (FÉVRIER 2008)¹

La Belgique est loin de tenir une place de premier plan dans le domaine du patrimoine architectural de terre crue. La chose est vraie sur le plan de l'héritage matériel. Elle l'est aussi en ce qui concerne le travail de ses universités et de ses institutions scientifiques.

Une pétrification conquérante dès le XVII^e siècle, une industrialisation précoce et largement diffusée, des prescriptions urbanistiques intraitables et l'absence complète d'organisation chez les (pauvres) bâtisseurs de terre ont conduit à la situation actuelle : chez nous, le patrimoine en terre est rare et discret. D'autant plus discret qu'on a couramment œuvré, souvent par gêne, à le déguiser et à le camoufler. D'autant plus difficilement accessible qu'il s'exprime peut-être davantage à l'intérieur des immeubles que sur les parois (directement) visibles.

Il y a maintenant bien des décennies que, pour bâtir, on n'utilise plus la terre crue dans nos régions. La bauge, qui correspond à une technique de façonnage direct, cesse d'être mise en œuvre vers 1914. Le pan de bois, peut-être encore vaguement entretenu avec quelque compétence jusque vers 1950, cesse d'être pratiqué vers la même époque. Et que connaît-on de l'histoire et de l'archéologie de la construction en briques moulées et non cuites ?

Dans le même temps, l'héritage et l'acquis s'érodent et se dégradent. Concurrencée dès la fin du Moyen Âge, l'architecture en matériaux périssables cède très tôt de larges "parts de marché". Avec les derniers chantiers, commence le temps des disparitions et des altérations. Témoin de ce phénomène depuis le milieu des années 1970, j'estime personnellement que la moitié du patrimoine encore debout à cette époque est aujourd'hui perdu.

Plutôt que la résignation, je prêche l'urgence.² Pour sauver des témoins d'autant plus importants à interroger qu'ils deviennent de plus en plus rares. Mais aussi pour intégrer la réalité de la terre crue dans la réflexion historique et technologique. De ce point de vue, la mission de la recherche historique est de préciser le rôle des architectures de terre dans la genèse des architectures en matériaux durables. Oublier les étapes antérieures, c'est se couper des racines de ce qui constitue encore l'essentiel de nos pratiques dans le domaine du bâtir et de l'habiter.³

La réflexion technologique est, elle aussi, essentielle. À une époque qui met le développement durable au premier plan de ses préoccupations sociétales, l'idée de sauver et de réactualiser les techniques éprouvées des architectures de terre est un défi

que l'observation des "fiers" témoins du passé ne peut qu'appuyer. En évitant cependant toute tentation de nostalgie.

C'est dans cet esprit que je suis allé à Bamako où se déroulait, au début du mois de février dernier, « Terra 2008 - 10^{ème} Conférence internationale sur l'Étude et la Conservation du Patrimoine bâti en Terre ». Cette rencontre de très grande envergure était organisée par le Getty Conservation Institute et le Ministère de la Culture du Mali sous l'égide du Comité scientifique international de l'ICOMOS "Patrimoine de l'Architecture de Terre" (ISCEAH), en collaboration avec, entre autres, CRATerre-ENSAG, l'ICCROM et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Contrastant avec le tableau que j'ai dressé ci-dessus, j'y ai retrouvé quelques grandes peintures de l'architecture de terre issues de notre pays, au premier rang desquelles le Prof. Hugo Houben, initiateur dès la fin des années 1960 du groupe CRATerre, aujourd'hui laboratoire CRATerre-ENSAG (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble). C'est à lui que revenait l'honneur de la conférence inaugurale consacrée au thème "L'architecture de terre, une discipline à part entière ?". Il y a rappelé la première édition de Terra tenue (presque confidentiellement) à Yazd (Iran) en 1972 et a analysé le chemin par lequel l'architecture de terre est passée d'un « simple sujet d'intérêt » à une véritable discipline scientifique alliant le développement des savoirs (tant sur le plan scientifique que sur le plan technique) à celui des compétences professionnelles. L'architecture de terre est l'objet d'une véritable discipline scientifique dans la mesure où, désormais et de bien des manières, elle implique la recherche, l'éducation (spécialement à visée professionnelle), l'application et la valorisation. Depuis 1972, Terra se tient tous les 3, 4 ou 5 ans. Le nombre de participants et de pays représentés s'y est multiplié. On enregistrait cette fois les chiffres record de 450 inscrits (issus de 60 pays) et de 145 communications. C'est dire l'ampleur de l'événement.

J'ai également retrouvé à Bamako, sous un inséparable chapeau de paille, Jean Dethier, grand connaisseur des architectures de terre de par le monde et notamment connu comme l'organisateur d'une exposition marquante autrefois présentée au Centre Georges Pompidou à Paris.⁴

J'y ai fait la connaissance de Françoise Descamps, architecte tournaisienne travaillant aujourd'hui dans le cadre du Getty Conservation Institute. Et aussi celle de Julie Jadoul, jeune architecte belge passionnée par l'architecture de terre et, à ce moment, en stage dans un bureau d'architecture de Bamako. Le lieu de la conférence Terra 2008 est, à lui seul, particulière-

ment significatif. C'est la première fois qu'après avoir parcouru le monde, les spécialistes de la terre se retrouvaient en Afrique. Le Mali a ainsi décroché la charge et l'honneur de la réussite d'un événement de portée mondiale. Il est vrai qu'on y construit couramment en adobes (grandes briques de terre crue). Il est vrai aussi que l'essentiel de l'habitat (en ville comme à la campagne) y est édifié dans ce matériau traditionnel. Il est vrai encore qu'on peut y voir des mosquées entièrement de terre crue et qui figurent sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces mosquées, notamment à Djenné et Mopti, sont devenues des lieux privilégiés de tourisme culturel. La "restauration" annuelle des parements y revêt une dimension spectaculaire dont le caractère de mémoire vivante est particulièrement saisissant.

En se déroulant en Afrique, la conférence Terra 2008 prenait un relief particulier. Venus en grand nombre, les Maliens et de nombreux représentants des pays voisins purent en même temps faire la démonstration de la richesse de leur patrimoine (matériel et immatériel) et souligner le souci qui est le leur : non seulement de conserver l'héritage, mais aussi de faire évoluer les techniques pour intégrer la terre crue dans les problématiques en rapport avec le développement et les défis du futur (pour une large part de la population). Cette dimension fut très présente à l'occasion des exposés et souvent évoquée dans les moments de discussion. C'est plus spécialement la question de la modernité qui suscita les prises de position les plus vives. Si Tombouctou, Djenné et Mopti sont, et à juste titre en regard de leur patrimoine de terre crue, au rang du patrimoine mondial, la question du devenir n'en est pas réglée pour autant. Le rêve du Malien d'aujourd'hui, s'il atteint quelque aisance, est de se construire une maison en matériaux durables, dans un décor qui tend à s'occidentaliser. Peut-on décemment imposer de (re)construire en terre lorsque les camions livrent à pied d'œuvre des matériaux "modernes" nettement plus en accord avec les modes de vie qui s'imposent ou se diffusent aujourd'hui dans les coins les plus reculés de la planète ? Va-t-on, au nom du tourisme lié à la reconnaissance par l'UNESCO, imposer à des hommes d'aujourd'hui de continuer à vivre dans le cadre de vie d'hier ? Et même si nous sommes maintenant largement d'accord pour reconnaître à la terre des qualités sur le plan de l'économie, de la durabilité et de la salubrité, il nous paraît essentiel de prendre sérieusement en compte les aspirations des habitants.

Nous pensons à cet égard, par un (juste ?) retour des choses, à la réalité belge que nous évoquions au début de notre exposé. Qui de nous oserait donner des leçons à l'Afrique et aux pays

en voie de développement ? Allons-nous leur imposer une conservation radicale alors que nous oublions et que nous négligeons un patrimoine dont les derniers vestiges semblent surnager péniblement autour de nous ? Qui voudra vivre entre des murs de terre en Belgique ? Nous qui sommes placés pratiquement à la fin du processus d'effacement de l'architecture de terre, qu'avons-nous à dire aux populations qui en découvrent (plus ou moins douloureusement) les premiers effets ?

Plus globalement, et pour terminer sur une note positive, c'est toute la question du redéveloppement des architectures de terre aux quatre coins de la planète qui se pose de cette manière. S'il est vrai que la terre est un matériau d'avenir (là-bas comme ici), ce sera au prix certes d'une prise en compte de l'héritage mais surtout d'une marche résolue dans laquelle "patrimoineux" (historiens et archéologues) et architectes innovants continueront à marcher main dans la main.

Gérard Bavay
Docteur en Histoire

Membre de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne

Membre du Comité scientifique international ICOMOS "Patrimoine de l'Architecture de Terre"

1. Ce colloque s'est tenu du 1er au 5 février 2008 sous l'égide d'ICOMOS et du Comité scientifique international du Patrimoine de l'Architecture de Terre ou ISCEAH.

<http://isceah.icomos.org/>

La 11^{ème} Conférence internationale sur l'Étude et la Conservation du Patrimoine bâti en Terre est d'ores et déjà programmée en 2012.

2. G. BAVAY, « Éloge de la boue. Pérennité de la bauge », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 67, mars 2008, pp. 45-48.

3. Observons en passant qu'une double question se pose à cet égard. On peut en effet s'interroger sur le fait de savoir d'une part si l'histoire de l'architecture de terre est possible (en raison du caractère très particulier de ses sources) et, de l'autre, si elle a quelque chance d'être utile.

4. J. DETHIER (sous la dir. de), *Des architectures de terre. Ou l'avenir d'une tradition millénaire*, Paris, 1981.

SAUVEGARDER DES SITES CLASSÉS AU MALI : LA VILLE DE DJENNÉ ET LE PAYS DOGON

Les initiatives de classement et de conservation n'en demeurent pas moins problématiques dans la mesure où elles s'inscrivent dans des environnements fortement marqués par la pauvreté. C'est dire si elles ne peuvent alors se limiter à la préservation architecturale du patrimoine sans également prendre en considération les conditions socio-économiques des bénéficiaires. Le patrimoine malien est plus généralement menacé par la paupérisation des populations qui avaient pour habitude de le préserver et qui sont aujourd'hui insuffisamment dotées en ressources pour faire face à sa dégradation. Les problématiques relatives au patrimoine dépendent en grande partie du contexte de chaque intervention. La diversité des sites pose alors le problème plus général de la pertinence des actions à entreprendre, des attentes diverses des populations et des contraintes liées à chacun des lieux (ensablement, érosion, enclavement, folklorisation, abandon). Compte tenu de ces éléments, l'enjeu principal qui se pose aux intervenants du patrimoine est de concevoir des mesures qui permettent de lier la valorisation des sites maliens aux contraintes socio-économiques qui s'exercent sur les populations.

profonde divergence entre les principes internationaux de restauration des monuments et les normes esthétiques locales et l'utilisation de matériaux comme le ciment ou la tôle ondulée, devenus symboles de prestige.

Djenné : grandeur et modernité d'un patrimoine historique

Située au bord du Bani, à 75 km au sud de Mopti, la ville de Djenné (23 000 hab. environ en 2006) possède un patrimoine architectural exceptionnel à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Ses constructions faites de terre crue (*banco*) héritée d'un passé glorieux pendant lequel la ville jouait le rôle de centre commercial et religieux (Gallais 1984 ; MCKintosh 1998 ; Verkooren et al. 1984) sont pourtant très périssables et posent question sur la pérennité de la ville.

Source : Ph. Lemineur (2005)



Vue de quartier ancien de la ville de Djenné

L'architecture en *banco*, exigeant un entretien régulier et complet, a beaucoup souffert du déclin économique de la ville, consécutif au transfert des activités administratives et commerciales vers Mopti et à la sécheresse des années 1974-1984. Depuis, beaucoup de maisons sont tombées en ruine, illustrant le fait que l'état dans lequel se trouve l'architecture est le baromètre des problèmes économiques auxquels une grande partie de la population urbaine est confrontée : revenus bas, nécessité d'émigrer temporairement pour trouver du travail et entretenir les membres de la famille restés au pays, accumulation des problèmes d'entretien des maisons. Comme ailleurs en Afrique occidentale, la modernisation des modes de vie et le changement de composition des familles expliquent que la distribution spatiale des anciennes maisons ne correspond plus aux exigences actuelles. Cette modernisation peut prendre la forme d'un changement du plan de base, des surfaces habitables ou du type de façade ou conduire à un remplacement des matériaux originaux. Des matériaux et des techniques modernes ayant l'avantage d'exiger moins d'entretien que le *banco* gagnent la faveur des habitants au gré des rénovations. Compte tenu de la pauvreté locale, tous les citoyens ne peuvent pas toujours se permettre de construire en matériaux durs ;

cependant, il devient évident que la ville ne correspond plus guère à son état d'origine et que cette évolution pourrait remettre en question son inscription au sur la Liste du patrimoine mondial.

Pour faire face à ce défi, les Pays-Bas ont joué depuis les années 1970 un rôle important dans l'approfondissement de la connaissance de la ville de Djenné et ses projets de conservation. Au cours d'une mission d'inventaire en 1995, les données globales des maisons furent comparées à celles rassemblées par Arie Van Rangelrooy (1984). L'inventaire montrait clairement qu'à cette date, la situation était devenue catastrophique : sur les 134 maisons reprises sur le plan des années 1980, 40 avaient disparu et 34 nouvelles habitations avaient été construites suite à la destruction d'anciens édifices (Bedaux, Diaby & Maas 2003). La législation en vigueur n'était que rarement respectée : bien que la ville soit classée et qu'il soit nécessaire pour toute modification d'obtenir au préalable une autorisation, les propriétaires des maisons les détruisaient et les reconstruisaient à leur gré. Les autorités maliennes ont alors pris l'initiative d'établir une Mission Culturelle chargée de la sensibilisation et du contrôle *in situ*.

Source : Ph. Lemineur (2005)



Plan de la ville de Djenné avec indication des monuments restaurés

La situation n'était toutefois pas désespérée. Grâce au savoir-faire des maçons locaux, une continuité architecturale a été préservée. En tant que créateurs et bâtisseurs, ces maçons transmettent la technique spéciale de la construction en terre et il était donc d'une importance primordiale d'impliquer leur corporation dans l'élaboration d'un projet de conservation et de prendre en considération leurs techniques et leurs matériaux. Dans un premier temps, le choix des maisons à restaurer s'est porté sur les maisons à façade monumentale en raison de leur authenticité (Gardi, Maas & Mommersteeg 1995). Ceci a été complété par la restauration des ensembles architecturaux situés autour des places publiques et de certaines maisons monumentales individuelles (voir carte). La restauration s'est basée sur le respect strict des principes de la construction traditionnelle, notamment le crépissage bisannuel. Au cours de ces initiatives, l'organisation des maçons a été revitalisée et a pris une part toujours plus active, ce qui a permis d'augmenter la durabilité du projet. Les maçons peuvent maintenant, avant le début des travaux, établir un devis raisonnable et comprendre les principes de restauration, des aptitudes techniques d'une importance primordiale pour l'avenir de cette catégorie professionnelle.

Suite à l'achèvement formel en 2003 de la première phase du projet, le Ministre de la Culture du Mali s'est engagé à verser une subvention annuelle à la Mission Culturelle en faveur de l'entretien des monuments restaurés, complétée par la commune de Djenné (taxe touristique locale) et peut-être par les propriétaires des monuments. Les résultats prometteurs de la première phase du projet de conservation ont encouragé les Pays-Bas à poursuivre leurs activités au sein de la ville de Djenné, notamment à travers la restauration de maisons monumentales, de sept ensembles n'ayant pas figuré dans la première phase et une révision d'entretien pour les autres maisons de ces ensembles.

Source : Ph. Lemineur (2005)

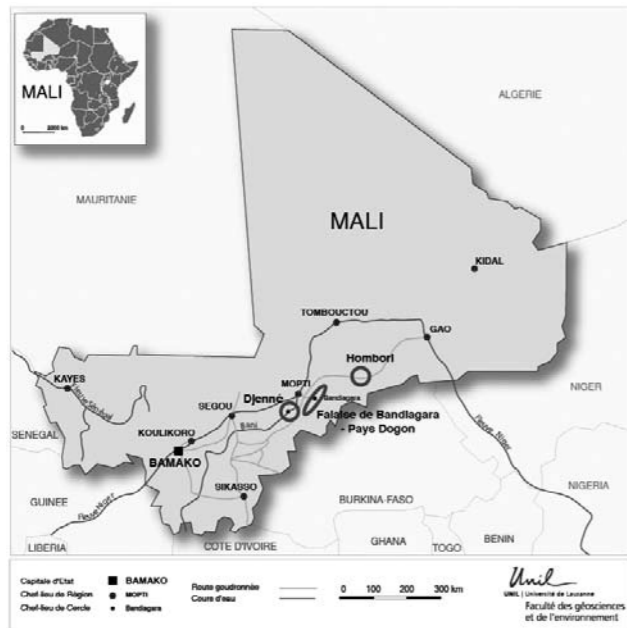


La mosquée de Djenné

Falaises de Bandiagara – Pays Dogon : le tourisme au secours de la culture ?

Situé à l'est du delta intérieur du fleuve Niger, le Pays Dogon où se trouvent les célèbres Falaises de Bandiagara, est formé d'un escarpement massif orienté NE-SW sur 220 km à la limite entre une plaine sableuse à l'est et un plateau gréseux à l'ouest. Depuis 1989, une partie de ce site est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial autant comme site naturel que site culturel. Les villages Dogon nichés dans les éboulis de la Falaise ou sur le plateau présentent une grande diversité architecturale, marquée par l'utilisation de matériaux très divers (Bedaux & Van Der Waals 2004). Ceci complique la conservation mise en œuvre, car il ne suffit pas de concentrer l'attention sur un nombre limité de sites. En outre, la sauvegarde de ce patrimoine architectural est, de manière croissante, menacée par l'abandon des sites les plus anciens au profit de la plaine, consécutivement à la difficulté d'accès des villages perchés, à leur approvisionnement fastidieux en eau et à la disparition des menaces nomades peul et mossi qui avaient justifié l'installation initiale. Les villages abandonnés se délabrent assez vite et sont exposés aux pillages. L'exemple du village

Source : O. Walther (2006)



Localisation de Djenné et Falaises de Bandiagara (Mali)

Les initiatives de restauration

Au Mali, la mise en œuvre des initiatives de conservation et de valorisation du patrimoine est confiée aux Missions Culturelles, chargées depuis 1993 des mesures juridiques, techniques, administratives et financières adéquates ainsi que de la mise en œuvre des activités de formation. Ces missions ont pour tâches d'assister le Ministre de la Culture dans les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elles veillent en particulier au respect des règles de la préservation du patrimoine et sensibilisent les populations locales à sa gestion. Cette mission n'est pas toujours facilitée par le fait qu'il existe parfois une

SAUVEGARDER DES SITES CLASSÉS AU MALI : LA VILLE DE DJENNÉ ET LE PAYS DOGON (suite)

de Pa, abandonné à la fin des années 1990, montre que la descente des villageois dans la plaine a pris moins d'une année (Lauber 1998).

Dans ces conditions, des travaux ont été entrepris dans le cadre d'un projet financé par les Pays-Bas pour la sauvegarde de ce patrimoine architectural. Deux méthodes ont été appliquées : la restauration des sites abandonnés depuis plusieurs années et la conservation des sites risquant de l'être.

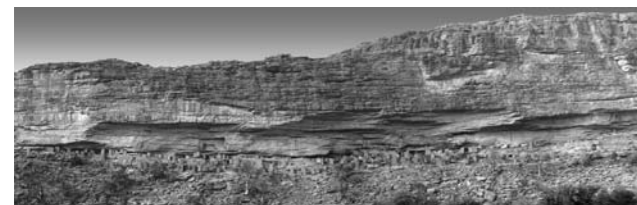


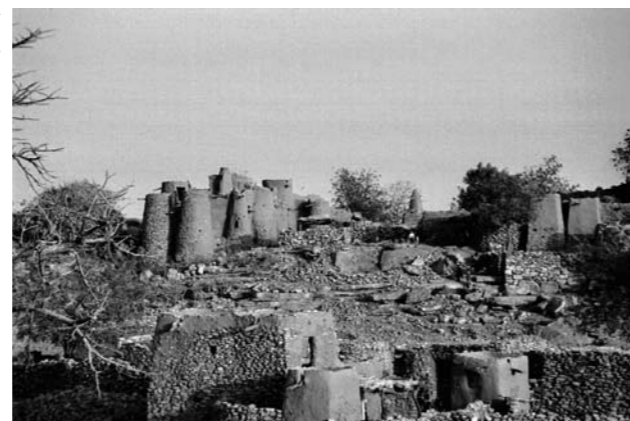
Photo de l'ancien village de Teli

La première méthode a été appliquée à l'ancien village de Teli (voir carte). Abandonné il y a une quinzaine d'années, sa situation au pied de la Falaise de Bandiagara l'a préservé d'une destruction complète. Dans ce cas précis, les villageois avaient choisi d'habiter en hauteur pour dominer la plaine et voir venir leurs ennemis esclavagistes. La disparition de cette menace suite à la colonisation, le manque de place et une vie plus facile dans la plaine ont justifié une migration vers le bas. L'arrivée de la religion musulmane a probablement aussi accéléré cette migration. L'ancien village est remarquable par ses

petits lieux d'habitation parfois étagés et construits en pierre. Seuls les greniers, composés de fines parois érigées sur une base en bois, sont construits en banco.

Les habitants installés dans le nouveau village les utilisent toujours pour garder le surplus de leurs récoltes. Le fait que certains sanctuaires soient encore fréquentés prouve également l'importance de ces anciens sites pour la communauté dogon actuelle. La méthode adoptée est partie du principe que seule une restauration participative permettait de pérenniser la sauvegarde du site. Etant donné que les édifices sont érigés par des membres des familles et non par une corporation de bâtisseurs comme à Djenné, il est plus difficile d'y introduire une notion de restauration. Ce qui veut dire qu'il a été nécessaire de sauvegarder les éléments architecturaux les plus anciens et de reconstruire uniquement les éléments dont l'existence a été certifiée par la tradition orale. Les villageois eux-mêmes avaient déjà entamé des activités de reconstructions dans le but de faciliter l'accès des touristes et avaient conçu de nouvelles décorations pour rendre leur ancien site plus attractif aux yeux des visiteurs.

La deuxième méthode a été appliquée sur le village de Bolimba, situé dans la région du Piniari, à l'ouest de Bandiagara. Elle consiste à prendre des mesures préventives avant l'abandon des villages et à garantir la conservation du patrimoine architectural pour les générations futures. Ceci permet aux chercheurs d'analyser ces sites exceptionnels, caractérisés comme à Bolimba par une architecture de forteresse typique de certains villages du Piniari. Les habitations se composent d'un ensemble de cylindres de différentes hauteurs et de plusieurs étages. Les lieux d'habitation, constitués de la cuisine, des chambres à coucher et des étables, y sont très sombres au rez-de-chaussée alors que les niveaux supérieurs sont occupés par des greniers. Le volume se termine par un couvercle en pierre ou par un accès donnant sur le toit où l'on sèche les aliments.



Les «maisons forteresses» à Bolimba, architecture typique du Piniari

Conclusion

Il devient évident que les initiatives de protection et de valorisation du patrimoine entreprises au Mali dépendent très largement de chaque contexte d'intervention, mais que, d'une manière générale, ces dynamiques ne peuvent se dispenser de viser à l'amélioration des conditions de vie des populations. A Djenné, les profondes transformations socio-économiques de la ville ont entraîné une dégradation

rapide du patrimoine construit en banco. Les initiatives de conservation ont alors tenté de préserver les marques d'un passé révolu quoique prestigieux, dans un contexte de modernisation de l'habitat urbain qui rend toute muséification architecturale impossible. Dans la Falaise de Bandiagara la difficulté de préserver ce patrimoine est rendue plus ardue par le fait qu'un certain nombre de villageois ont décidé de se déplacer en plaine de façon plus ou moins définitive en délaissant leur habitat traditionnel.

Il découle de ces exemples que le classement d'un site sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité doit s'étendre encore davantage à la sauvegarde de la mémoire, du savoir-faire, des valeurs et des coutumes de chaque lieu, c'est-à-dire à la culture qui a produit le cadre matériel que l'on souhaite protéger. La bonne préservation des monuments passe par la prise en compte de divers enjeux, parmi lesquels celui du développement durable. Le patrimoine étant l'expression de certaines connaissances, valeurs et convictions, il participe de fait à l'identité culturelle du site et de ses habitants.

Philippe Lemineur
Architecte

Master in Conservation of Monuments and Sites

EPILOGUE D'UNE TRAGÉDIE LA RECONSTRUCTION DE LA GRANDE CASE BANDJOUN AU CAMEROUN

Certains se le rappelleront, dans la nuit du 20 janvier 2005, la Grande case du peuple (Nemo), deux cases dites des sociétés secrètes et la réserve du Musée du Palais ont brûlé, provoquant la perte irréversible des objets qui y étaient rassemblés et des 60 piliers ornés du Nemo qui élevaient sa silhouette de chaume jusqu'à 23 mètres. Ces événements ont eu lieu dans les circonstances troublées de l'accession au trône de Honoré Djomo, nouveau fô des Bandjoun. On alla même jusqu'à prétendre que l'incendie dissimulait mal des vols dans le trésor royal, impliquant plus ou moins des forces obscures, tant politiques qu'occultes.

Le président du Comité national du Cameroun, M. Mohaman Haman, architecte à Paris, avait alerté l'opinion internationale. Une mission d'expertise de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) de Porto-Novo (Bénin), avec à sa tête Alain Godonou, son directeur, fut dépêchée sur les lieux, de toute urgence, du 30 janvier au 9 février.

Orientation bibliographique :

- R. BEDAUX, « Tellem and Dogon Material Culture », *African Arts*, n° 21, 1988, pp. 38-45.
- R. BEDAUX, B. DIABY et P. MAAS, *L'architecture de Djenné, la pérennité d'un Patrimoine Mondial*, Leiden, Rijksmuseum voor Volkenkunde et Gand, Ed. Snoeck, 2003.
- R. BEDAUX et J.D. VAN DER WAALS, *Regards sur les Dogon du Mali*, Leiden, Rijksmuseum voor Volkenkunde et Gand, Ed. Snoeck., 2004.
- L. CISSE, « Les Missions culturelles au Mali : genèse et principaux objectifs », *West African Museums Programme Bulletin*, n° 6, 1995.
- J. GALLAIS, *Hommes du Sabel. Espaces, Temps et Pouvoirs. Le Delta intérieur du Niger 1960-1980*, Paris, Flammarion, 1984.
- B. GARDI, P. MAAS et G. MOMMERSTEEG, *Djenné, il y a cent ans*, Amsterdam, Institut Royal des Tropiques, Bâle, Museum für Völkerkunde, et Bamako, Musée national du Mali, 1995.
- J.-C. HUET, *Villages perchés des Dogon du Mali. Habitat, espace et société*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- W. LAUBER, *L'architecture dogon. Constructions en terre au Mali*, Paris, Adam Biro, 1998.
- R.J. MACINTOSH, *The peoples of the Middle Niger. The island of Gold*, Oxford, Blackwell, 1998.
- W. VAN BEEK, PH. LEMINEUR ET O. WALTER, « Tourisme et patrimoine au Mali. Destructions des valeurs anciennes ou valorisation concertée ? », *Geographica Helvetica*, Heft 4, 2007, pp. 249-258.
- A. VAN RANGELROOY, *Toubaou, ça va ? : een architectuur onderzoek in Djenné*, Mali, Eindhoven, T.U. Eindhoven, 1984.
- O. VERKOREN et al. (éd.), *Investigations socio-économiques de la ville de Djenné et ses environs. Rapport 6 : Etudes approfondies du milieu urbain*, Utrecht, Institut de Géographie de l'Université d'Utrecht, 1984.

Une présentation des résultats des travaux fut publiée par l'EPA dans sa newsletter n°12 Janvier-Mars 2005, précédant un rapport annoncé. Des recommandations expertes furent faites, et on vit un bel ensemble de témoignages de solidarité se rassembler autour de cette perte.

Entretemps, le roi des Bandjoun fit appel à une entreprise de travaux publics pour reconstruire rapidement le Nemo. On lui remit un projet avec fondations et chape de béton, murs de parpaings de ciment, toit en tôle ondulée. Ce projet faisait tout simplement l'impasse, pour ce monument protégé, sur l'authenticité des matériaux utilisés ou les savoir-faire spécifiques à la construction traditionnelle. Il s'agissait de donner au nouveau Nemo un aspect contemporain, malgré l'enregistrement de l'aspect du bâtiment et de ses méthodes de construction, entre autres dans un documentaire de Marc Allégret, compagnon de Gide au Congo.

Greniers de l'ancien village de Teli protégés par la Falaise

EPILOGUE D'UNE TRAGÉDIE LA RECONSTRUCTION DE LA GRANDE CASE BANDJOUN AU CAMEROUN (suite)

Ce projet moderne venait pourtant après l'opération d'Inventaire du Patrimoine culturel camerounais réalisé dans le cadre du programme Africa 2009 et finalisé en décembre 2005 par ses promoteurs, l'ICROM, l'UNESCO, le CRATerre et l'École d'architecture de Grenoble. Dans ce rapport, on pouvait lire une synthèse de l'état patrimonial des chefferies : Djaouro de Idool (près de Ngaoundéré), Idjaoulérou du Lamidat de Ngaoundéré (restauré en 1993 et en future reconstruction traditionnelle), chefferie de Baham (près de Bafoussam, restaurations en matériaux modernes), chefferie de Bamendjou (bâtiments d'accompagnement en matériaux modernes), chefferie de Bafoussam (restauration composite en 1988), palais-chefferie de Oku (toit en tôle depuis 1993), seules les chefferies de Mankon et Bafut avaient conservé leur état traditionnel. La notice de la chefferie de Bandjoun, enregistrait que les bâtiments d'accompagnement étaient construits en matériaux modernes, et que seul restait donc le Nemo comme monument original.

POUR UNE ÉCOLE D'ARCHITECTURE, DU PATRIMOINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À NGAOUNDÉRÉ, CAMEROUN

Un constat

L'Afrique est le berceau de l'humanité. Sa diversité naturelle et culturelle n'a d'égale que sa profondeur historique. Or, peu d'intérêt est accordé aux politiques culturelles et patrimoniales dans les stratégies d'intervention des collectivités africaines. Ce peu d'intérêt se manifeste de plusieurs manières. La plupart des villes africaines n'ont pas de musées dignes de ce nom. Peu d'entre elles disposent d'un véritable inventaire de leur patrimoine naturel et culturel. Beaucoup d'États n'ont pas de mécanismes de classement ou de sauvegarde ou de promotion de leur patrimoine. Bien peu d'élus ont connaissance de la Convention du Patrimoine Mondial.

Ici, on peut à bon droit parler d'une fracture, qui place l'Afrique en situation de marginalisation comme cela arrive dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale. C'est l'humanité dans son ensemble qui aurait le plus à pâtir de ce manque d'attention vis-à-vis de l'un de ses plus grands réservoirs de diversité naturelle et culturelle. Il est donc plus que temps de faire les efforts nécessaires pour mettre les collectivités africaines à niveau dans le domaine de la sauvegarde et de la valorisation de leur patrimoine. Ces efforts doivent porter sur l'information, la sensibilisation et la formation.

Caractérisée par des contrastes géographiques et culturels importants, l'Afrique centrale, en particulier le Cameroun, possède un patrimoine culturel particulièrement riche et varié. Celui-ci comprend des sites archéologiques, des paysages, ainsi que des architectures vernaculaires et coloniales.

Devant une menace d'une telle gravité pour la culture camerounaise, la section nationale d'ICOMOS, à l'occasion de la Journée internationale des monuments et des sites (18 avril), organisa à Yaoundé une table-ronde internationale portant sur « La reconstruction des chefferies et le respect des conditions d'authenticité ». Les espoirs du comité camerounais étaient grands quant à la valeur symbolique des recommandations clôturant cette réunion qui devaient inspirer de nouvelles pratiques au Cameroun.

Ce fut hélas un « temple de la modernité » qui fut construit sur les ruines fumantes du patrimoine de ce royaume bamiléké, ce que tous nous ne pouvons que déplorer.

Jacob Durieux

Les initiatives des 20 dernières années

Au Cameroun et dans la région, plusieurs initiatives intéressantes, essentiellement de recensement du patrimoine culturel, ont vu le jour.

Dans les années 1984 et 1985, un recensement a été entrepris par le Ministère de l'Information et de la Culture, ayant pour outils des fiches et des enregistrements sonores sur le patrimoine immatériel et matériel. Ce recensement, partiel, n'a pas été publié compte tenu des informations trop sommaires recueillies, ainsi que de la mauvaise gestion de ces informations.

En 1998, un projet « Appui au développement culturel » a été signé entre les États camerounais et français, concernant entre autres, un projet d'inventaire général du patrimoine culturel au Cameroun. Une fiche d'inventaire a été élaborée et a servi de base de travail dans l'opération d'inventaire général lancée à Ebolowa (Sud Cameroun) le 23 novembre 2001.

Deux missions d'inventaire du patrimoine culturel camerounais ont eu lieu en 2004 et en 2005. Ces missions ont permis la récolte d'informations (données techniques et photographiques) nécessaires à la constitution d'un pré-inventaire du patrimoine culturel. Il est prévu de publier un ouvrage à vocation promotionnelle, ainsi que d'autres supports de diffusion visant à renforcer l'intérêt national pour la poursuite de l'étude, de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine.

Entre le 30 juin et le 25 juillet 2003, le premier cours technique Africa 2009 sur l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel immobilier a eu lieu à Bafoussam, dans la province ouest du Cameroun.

Suite au cours technique à Bafoussam, la Direction du Patrimoine Culturel du Cameroun (DPC), ainsi que ses autorités hiérarchiques, désireuses de mettre en application les méthodes utilisées pendant le cours à l'échelle nationale et régionale ont fait appel à ICOMOS Cameroun pour les accompagner dans la création d'une structure de formation adéquate.

Dans le cadre du sommet Africités 3, le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO a organisé en décembre 2003 une session spéciale « villes africaines et patrimoine », rassemblant des maires et des parlementaires africains et européens, ainsi que des universités et des organisations de coopération internationale. Cette session a permis d'ouvrir un débat sur l'impact économique, social et culturel de valorisation du patrimoine sur le développement local, d'échanger les bonnes pratiques et d'évaluer les besoins des villes africaines en matière de protection et de promotion du patrimoine. Il s'agissait de démontrer que la spécificité culturelle et patrimoniale des villes africaines peut constituer un levier de développement, et de présenter les outils techniques et financiers dont les villes peuvent bénéficier pour valoriser leur patrimoine. Cette session a marqué le lancement officiel des initiatives de création des instituts ou écoles du patrimoine, locales ou régionales.

Il existe un besoin urgent de sauvegarder, de préserver et surtout de favoriser la réappropriation des architectures traditionnelles dans un monde de plus en plus homogénéisé par la mondialisation et le mirage des cultures dominantes.

Une école formant à la gestion, à la politique et à l'ingénierie culturelle est indispensable à la sauvegarde du patrimoine, à sa réhabilitation et à la préservation des valeurs identitaires et de civilisation, valeurs chères à l'ICOMOS.

Une école d'Architecture, du Patrimoine et du Développement durable de Ngaoundéré (EAPDN)

Cette école aura pour vocation de favoriser la prise de conscience africaine et européenne du patrimoine culturel africain, promouvoir et préserver le patrimoine traditionnel et colonial de ce continent, actuellement très menacé :

Pour ce faire, on visera la formation intégrée de spécialistes locaux en architecture, en architecture vernaculaire, en savoirs faire traditionnels, en patrimoine (matériel et immatériel), en urbanisme, en environnement et en développement durable, avec une dominante concernant le patrimoine architectural traditionnel. La formation visera à réconcilier des enseignements jusqu'alors dissociés, mais qui sont absolument complémentaires. La réunion de la « tradition » et de la « modernité » sera également au cœur des enseignements.

L'EAPDN dispensera les savoirs suivants : technique des inventaires, typologie des bâtiments, énergies renouvelables, techniques de communication en vue de la sensibilisation des décideurs et du grand public, montage de projets, etc.

Pourquoi une telle école ?

Parce que les écoles existant en Afrique sont en nombre bien insuffisant pour ce continent si riche en architecture vernaculaire et coloniale. Le système universitaire actuel ne forme pas ou trop peu de techniciens : cette école viendrait en partie combler ce manque.

Pourquoi à Ngaoundéré ?

Cette école est à vocation régionale dans une ville se situant au carrefour de plusieurs pays : le Tchad, la République Centrafricaine, le Nigéria et le Cameroun, bien sûr.

La présence de l'Université de Ngaoundéré et de l'École InterAfricaine du Tourisme et de l'Hôtellerie, qui drainent déjà un public issu de toute la région, est un atout supplémentaire.

Il en va de même de l'implantation de l'école au cœur d'un territoire d'architecture de terre, ainsi que de la mise à disposition d'un terrain par la Commune urbaine et les autorités locales de Ngaoundéré.

L'opportunité de la Coopération internationale

Ce lieu de formation ne pourra voir le jour sans le soutien des protagonistes de la culture et du patrimoine en Afrique et en Europe. On ne peut en effet actuellement imaginer de dynamique patrimoniale sans cette composante, tant au niveau pédagogique que financier.

De plus, sous cette forme, l'école pourra prendre sa place dans le réseau mondial des institutions ayant vocation de protéger et conserver le Patrimoine, et peut-être même y jouer un rôle de fer de lance régional dans la lutte contre la disparition des traces du passé africain.

Mohaman Haman
Président d'Icomos Cameroun

SAINT-LOUIS ÉCHAPPE IN EXTREMIS À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE EN DANGER

Comme le relatait notre article dans le précédent bulletin n° 32-33, le site de Saint-Louis-du-Sénégal était menacé de « déclassement ». Le Comité du patrimoine mondial, réuni à Québec début juillet 2008, après avoir entendu la délégation sénégalaise menée par le Ministre de la Culture, a pris acte par la décision 32 COM de l'adoption du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et a retiré de sa déclaration le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

De plus, le concours pour l'aménagement de la Place Faidherbe et de l'Avenue Mermoz qui avait fait l'objet d'un appel d'offre public s'est

clôturé dans la liesse avec le dévoilement du projet retenu en avril dernier, et le Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal (CRDS), fleuron du patrimoine scientifique de la ville, a trouvé des bailleurs de fonds pour sa restauration grâce à la coopération espagnole. Même la Maison du Patrimoine, projet qui avait un peu tardé à être mis sur pied, a vu le jour et occupe désormais le prestigieux bâtiment de la « maison au double-escalier ». Que de bonnes nouvelles, donc, pour une ville où le respect et la protection du Patrimoine s'inscrit volontairement dans la démarche de développement local voulue par les autorités.

Jacob Durieux

VINGT-SEPT NOUVEAUX SITES INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Réuni pour sa 32^{ème} session à Québec du 2 au 10 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial. Au total, 19 sites culturels et 8 sites naturels ont été ajoutés à la Liste :

Biens culturels inscrits:

- Les cités du modernisme de Berlin (Allemagne)
- Le site archéologique de Al-Hijr à Madain Salih (Arabie saoudite)
- Le temple de Preah Vihear (Cambodge)
- Les Tulou de Fujian (Chine)
- La plaine de Stari Grad (Croatie)
- Le centre historique de Camagüey (Cuba)
- Les fortifications de Vauban (France)
- Les ensembles monastiques arméniens en Iran (Iran)
- Les lieux saints bahá'is à Haïfa et en Galilée occidentale (Israël)
- Mantoue et Sabbioneta (Italie)
- Les forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya)
- Les villes historiques du détroit de Malacca, Melaka et George Town (Malaisie)
- Le paysage culturel du Morne (Ile Maurice)
- La ville protégée de San Miguel et le sanctuaire de Jésus de Nazareth d'Atotonilco (Mexique)
- L'ancien site agricole de Kuk (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- Le centre historique de Saint-Marin et le mont Titano (Saint-Marin)
- Les églises en bois de la partie slovaque de la zone des Carpates (Slovaquie)
- Le chemin de fer rhétique dans le paysage culturel de l'Albula et de la Bernina (Suisse, Italie)
- Le domaine du chef Roi Mata (Vanuatu)

Biens naturels inscrits :

- Les falaises fossilifères de Joggins (Canada)
- Le Parc national du mont Sanqingshan (Chine)
- Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France)
- Surtsey (Islande)
- Saryarka – Steppe et lacs du Kazakhstan septentrional (Kazakhstan)
- La réserve de biosphère du papillon monarque (Mexique)
- Le Haut lieu tectonique suisse Sardona (Suisse)
- L'Archipel de Socotra (Yémen)

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a également approuvé l'extension de sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :

Extension de sites culturels:

- Les centres historiques de Berat et Gjirokastra (Albanie)
- La cathédrale de Cologne (Allemagne)
- La cathédrale Sainte-Marie et l'église Saint-Michel d'Hildesheim (Allemagne)
- Les mines de Rammelsberg et la ville historique de Goslar (Allemagne)
- Qal'at al-Bahreïn - ancien port et capitale de Dilmun (Bahreïn)
- La grotte d'Altamira et l'art rupestre paléolithique du nord de l'Espagne (Espagne)
- Le Palais de la musique catalane et l'hôpital de Sant Pau à Barcelone (Espagne)
- Le centre historique (vieille ville) de Tallin (Estonie)
- Les chemins de fer de montagne en Inde (Inde)
- Le site archéologique de Volubilis (Maroc)
- Les mines de sel de Wieliczka (Pologne)

- Le monastère des Hiéronymites et la tour de Belém à Lisbonne (Portugal)
- La cathédrale et le château de Durham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Stonehenge, Avebury et les sites associés (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Le palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Lviv - l'ensemble du centre historique (Ukraine)
- Les frontières de l'Empire romain (Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Extension de sites naturels:

- La réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)
- Les grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie (Hongrie, Slovaquie)

Grâce à ces nouvelles inscriptions, plusieurs pays ont fait leur entrée sur la Liste du patrimoine mondial avec l'inscription de leur premier site : l'Arabie Saoudite, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Marin et le Vanuatu. La Liste du patrimoine mondial compte à présent 878 biens, dont 679 biens culturels, 174 biens naturels et 25 biens mixtes répartis dans 145 pays.

Cette 32^{ème} session du Comité du patrimoine mondial a également été l'occasion pour ses membres de s'intéresser de près à la gestion de plusieurs sites inscrits précédemment sur la Liste du patrimoine mondial.

Bien qu'il ait été convenu en 2007 de retirer la Vallée de l'Elbe et Dresde de la Liste du patrimoine mondial en raison de la construction d'un pont à quatre voies au-dessus de la vallée, le Comité du

patrimoine mondial a néanmoins décidé de les y maintenir une année de plus, leur donnant ainsi un sursis supplémentaire. Le Comité est en effet d'avis que leur maintien sur la Liste du patrimoine mondial représente un argument appuyant la lutte des organisations de la société civile contre la construction du pont. Il a cependant décidé de retirer ce bien en 2009 si la construction se poursuivait et si les dommages n'étaient pas réparés. Entre-temps, le bien demeurera sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Comité du patrimoine mondial a également demandé la mise en place d'un « suivi renforcé » sur quatre sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Tombouctou (Mali), Machu Picchu (Pérou), Samarkand (Ouzbékistan) et Bordeaux (France). Bien que ces sites ne soient pas ou plus inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le Comité a estimé qu'ils étaient confrontés à des problèmes de gestion qu'il était nécessaire de suivre de près. Instauré en 2007, ce mécanisme de suivi s'appliquait déjà à sept sites de la Liste du patrimoine mondial en péril : les cinq sites de la République démocratique du Congo, Dresde et Jérusalem. Ce mécanisme est activé par le Comité du patrimoine mondial ou par le Directeur général de l'UNESCO dans certains cas précis et exceptionnels. Dans le cadre de ce mécanisme de surveillance, des missions régulières peuvent être envoyées sur les sites du patrimoine soumis à une menace précise. L'objectif de ce mécanisme, qui prévoit l'envoi d'experts pour suivre les développements *in situ*, est de tenir le Comité régulièrement informé de la situation sur le terrain, de le guider dans ses actions et de relayer ses recommandations aux autorités gestionnaires de ces biens.

Le Comité n'a, en revanche, apporté aucune modification à la Liste du patrimoine mondial en péril qui compte actuellement 30 sites.

Source : <http://www.unesco.org>

INTERNET

Journaliste depuis plus de 20 ans, Benoît de Sagazan est animé d'une passion pour le patrimoine. Membre du conseil d'administration de l'Association des journalistes du patrimoine, il nous propose sur son blog un florilège de nouvelles du monde du patrimoine, français principalement.

<http://blog.pelerin.info/patrimoine-en-blog/>

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse livre aujourd'hui le fruit de son entreprise de cartographie du patrimoine des quatre communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt. Au total, cette cartographie couvre 46 villages et hameaux cartographiés en Entre-Sambre-et-Meuse et totalise près de 800 biens.

<http://www.entre-sambre-et-meuse.be/>

Le Comité scientifique international de la Formation, l'un des 28 comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS, dispose aujourd'hui d'un site internet. Ce comité a pour mission de promouvoir la coopération internationale en matière de formation et d'enseignement en rapport avec le patrimoine.

<http://cif.icomos.org/>

Depuis juin 2008, le Centre de documentation de l'ICOMOS dispose d'un blog informant des dernières parutions de l'ICOMOS ou d'autres organismes. De nombreux documents PDF peuvent y être téléchargés. On y trouve également plusieurs liens vers des bases de données bibliographiques.

<http://icomosdocumentationcentre.blogspot.com/>

SALONS

Rendez-vous annuel des professionnels et passionnés du patrimoine, le Salon du Patrimoine Culturel se tiendra du 6 au 9 novembre 2008 au Carrousel du Louvre à Paris. Ce salon est l'un des plus importants salons européens en matière de patrimoine. Pour sa 14^{ème} édition, le salon parisien propose deux thématiques : « Patrimoine et Mécénat » et « Patrimoine et Tourisme Culturel ».

<http://www.patrimoineculturel.com/>

Organisé à Leipzig sous le patronage de l'UNESCO, tous les deux ans depuis 1994, le salon européen de la restauration, de la conservation des monuments et du renouvellement urbain Denkmal se tiendra du 20 au 22 novembre 2008, cette année avec la Hongrie comme pays partenaire.

<http://www.denkmal-leipzig.de>

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

2-6 décembre 2008 – Bordeaux (France)

« Aménagement durable et patrimoine. Pratiques européennes » – Org. Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France (ANABF).

Info : <http://www.anabf.org/>

22-25 janvier 2009 – Madrid (Espagne)

4^{ème} biennale de la restauration monumentale « 25 ans de restauration monumentale (1975-2000) » – Org. Academia del Patal.

Info : <http://www.academiadelpatal.org>

12 février 2009 - Bruxelles (Belgique)

"Documentation du Patrimoine en Belgique, le passé, le présent et l'avenir" – Org. ICOMOS

Info : <http://www.sprecomab.eu/icipa/>

13-16 mars 2009 – Cagliari (Italie)

1^{ère} conférence méditerranéenne sur l'architecture en terre. – Org. Université de Cagliari, Ecole Supérieure Gallaecia, Centre International de la Construction en Terre, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et Chaire UNESCO Architecture de terre.

Info : <http://people.unica.it/mediterr/>

5-10 avril 2009 – Hanoï (Vietnam)

12^{ème} Séminaire international du réseau Forum UNESCO - Université et patrimoine (FUUP) « Paysages urbains historiques. Un nouveau concept ? Une nouvelle catégorie de biens du patrimoine mondial ? » – Org. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Comité du Peuple de Hanoï, Université d'Architecture de Hanoï, Université polytechnique de Valencia.

Info : http://universityandberitage.net/SIFU/XII_Hanoi_2009/

18-19 avril 2009 – Cambridge (Royaume-Uni)

10^{ème} Séminaire sur le Patrimoine « Le futur des villes historiques : Défis, Contradictions, Continuités » – Org. Université de Cambridge.

Info : <http://www.arch.cam.ac.uk/beritage-seminar/>

23-25 avril 2009 – Berlin (Allemagne)

« Standards dans la science de la conservation et de la restauration des monuments historiques » – Org. Staatliche Museen zu Berlin.

Info : <http://www.smb.museum/kulturguterhalten>

24 avril 2009 – Londres (Royaume-Uni)

« Going Green: towards sustainability in conservation » – Org. British Museum.

Info : www.britishmuseum.org/wbats_on/events_calendar/going_green.aspx

20-24 mai 2009 – Cottbus (Allemagne)

3^{ème} congrès international d'histoire de la construction – Org. Université technique du Brandebourg.

Info : <http://www.cb2009.de/>

1-3 juin 2009 – New-York (Etats-Unis)

« Forum sur la conservation et la restauration des vitraux » – Org. Metropolitan Museum of Art.

Info : lisa.pilosi@metmuseum.org

30 août au 5 septembre 2009 – Freiberg (Allemagne)

14^{ème} congrès du TICCIH « Patrimoine industriel, Ecologie et Economie » – Org. Institut d'Histoire des Sciences et des Technologies de l'Université technique de Freiberg, Musée industriel de Saxe à Chemnitz, TICCIH Allemagne.

Info : <http://www.ticcib2009.de> et <http://www.mnactic.cat/ticcib/>

ICOMOS

Wallonie - Bruxelles asbl

Président :

Stéphane Demeter

Siège social :

Rue de l'Ecluse, 22 - 6000 Charleroi

Tél. +32 (0)71 65 49 19

Fax. +32 (0)71 65 49 11

Adresse postale et Secrétariat :

Michèle Callut

BP 132, 7190 Ecaussinnes

Tél. +32 (0)475 75 32 41

icomos.walloniebruxelles@skynet.be

Bulletin de liaison :

Editeur responsable : Stéphane Demeter

Comité de lecture: Anne Bosson, Michèle

Callut, Carine de Lichtervelde, Stéphane

Demeter, Georges Durieux, Anne Van Loo.

Coordination : Jean-Sébastien Misson

jsmisson@gmail.com

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

Ce bulletin est publié avec l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.